

Paris, le 19 août 2022

LETTRE AUX PORTEURS DE PARTS DU FCP « UFF OBLICONTEXT 2023 »

Objet : Opération de mutation du Fonds Commun de Placement UFF OBLICONTEXT 2023 (Part C : FR0013202652 ; Part P : FR0013202660) fonds nourricier du Fonds Commun de Placement Oblicontext 2023 M

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous détenez des parts du Fonds Commun de Placement **UFF OBLICONTEXT 2023** et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Quels changements vont intervenir sur votre FCP ?

Nous vous informons que La Française Asset Management, société de gestion du Fonds Commun de Placement **Oblicontext 2023 M**, fonds maître (ci-après le « **FCP Maître** ») de votre FCP **UFF OBLICONTEXT 2023** (ci-après le « **FCP** »), a pris la décision de modifier la stratégie d'investissement, le profil rendement / risque ainsi que la dénomination du FCP concomitamment à son FCP Maître.

En effet, la diversification du portefeuille du FCP Maître est de plus en plus réduite en raison du faible univers d'investissement lié à la maturité des titres éligibles en portefeuille, d'obligations rappelées par leurs émetteurs et d'obligations arrivées à maturité. Par ailleurs, en raison de la maturité du fonds, l'absence de nouvelles opportunités sur le marché et/ou d'opportunités plus risquées amènent la société de gestion à modifier la stratégie d'investissement du FCP Maître ce qui a un impact sur votre FCP.

Le FCP Maître qui est actuellement un fonds à échéance au 31 décembre 2023 deviendra un fonds avec une durée de placement recommandée de trois (3) ans. La stratégie d'investissement du FCP Maître sera mise en œuvre par une gestion discrétionnaire flexible d'un portefeuille composé d'actions, d'obligations d'états et d'entreprises de pays membres de l'OCDE et/ou des pays émergents mais également d'OPCI.

Le nouvel objectif de gestion du FCP Maître sera d'obtenir sur la période de placement recommandée de trois (3) ans, une performance, nette de frais de gestion, supérieure à celle de l'indice composite 20 % MSCI World Total net Return (MXWOHEUR Index) + 40 % Indice ICE Bofa Global High Yield (HW00 index) + 40 % Indice JP EMBI Global Diversified Hedged EUR (JPGCHECP Index) en investissant dans des titres préalablement sélectionnés en fonction de critères d'investissement environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le but d'atteindre une moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre du portefeuille par euro investi (intensité carbone) au moins 30 % inférieure à celle de l'indice composite.

Enfin, le FCP sera désormais classé en article 8 conformément au règlement SFDR (produits promouvant les caractéristiques ESG) et en catégorie 1 conformément à l'instruction 2020-03 de l'Autorité des marchés financiers (communication centrale).

Le FCP sera dénommé « UFF Multi Actifs Durables ».

Le FCP Maître sera dénommé « Multi Actifs Durables ».

Informations importantes

Nous attirons votre attention sur le fait que le FCP a actuellement pour objectif de gestion d'obtenir au travers de l'investissement dans le FCP Maître OBLICONTEXT 2023 M (part I), à échéance 2023, une performance nette de frais supérieure à celle des obligations internationales à haut rendement d'échéance 2023.

La performance enregistrée du FCP sur l'année 2021 est de 3,24% pour la part C (FR0013202652) et 3,81% pour la part P (FR0013202660).

Le rendement résiduel du FCP (YTW) est le suivant :

- Pour la part C (FR0013202652) net du coût de couverture (-0.67%) et net des frais courants (2%) : 2,23% au 2 juin 2022 ;
- Pour la part P (FR0013202660) net du coût de couverture (-0.67%) et net des frais courants (1,45%) : 2,78% au 2 juin 2022.

Fonds	Date	Rendement estimé net jusqu'à l'échéance	Performance cumulée depuis le lancement du fonds	Rendement annualisé réalisé depuis le lancement du fonds	Taux de rendement actuariel de l'OAT	Performance cumulée de l'OAT depuis le lancement du fonds	Performance annualisée de l'OAT depuis le lancement du fonds
UFF Oblicontext 2023 - Part C	02/06/2022	2.23%	0.70%	0.13%	0.31%	0.68%	0.12%
UFF Oblicontext 2023 - Part P	02/06/2022	2,78%	3.80%	0.67%	0.31%	0.68%	0.12%

Quand cette opération interviendra ?

Cette opération de mutation a reçu l'agrément de l'Autorité des marchés financiers le 6 juillet 2022 et sera effective le 1^{er} septembre 2022.

Si vous acceptez les termes de cette mutation, cette opération n'implique aucune démarche spécifique de votre part. Si toutefois les modifications ne sont pas conformes à vos souhaits, vous pouvez obtenir le rachat de vos parts sans frais¹ à tout moment, le FCP n'appliquant pas de commission de rachat.

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- **Modification du profil de rendement/Risque** : oui
- **Augmentation du profil de risque** : oui
- **Augmentation potentielle des frais** : non
- **Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque** : très significatif



Quel est l'impact de cette opération sur votre fiscalité ?

L'opération de mutation n'a pas d'impact sur votre fiscalité. Nous vous conseillons de prendre contact avec votre conseiller habituel ou votre distributeur.

¹ Le montant des plus-values éventuellement réalisées du fait de ce rachat sera soumis à la fiscalité en vigueur à la date de l'opération.

Quelles sont les principales différences de votre FCP avant et après les modifications ?

	Avant les modifications	Après les modifications
Régime juridique et politique d'investissement		
Dénomination du FCP	UFF OBLICONTEXT 2023	UFF Multi Actifs Durables
Dénomination du FCP Maître	OBLICONTEXT 2023 M	Multi Actifs Durables
Classification AMF²	Obligations et autres titres de créance internationaux	Néant
Objectif de gestion du FCP Maître³	<p>L'objectif du fonds de classification "Obligations et autres titres de créances internationaux" est d'obtenir, à échéance 2023, une performance nette de frais supérieure à celle des obligations internationales à haut rendement d'échéance 2023. Ainsi, le gérant investira dans un portefeuille obligataire global diversifié associant crédit des pays développés et émergents ainsi que la dette externe souveraine des pays émergents émise sur les marchés internationaux.</p>	<p>L'objectif de gestion du fonds est d'obtenir, sur la période de placement recommandée de trois (3) ans, une performance, nette de frais de gestion, supérieure à celle de l'indice composite 20 % MSCI World Total net Return (MXWOHEUR Index) + 40 % Indice ICE Bofa Global High Yield (HW00 index) + 40 % Indice JP EMBI Global Diversified Hedged EUR (JPGCHECP Index) en investissant dans des titres préalablement sélectionnés en fonction de critères d'investissement environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le but d'atteindre une moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre du portefeuille par euro investi (intensité carbone) au moins 30 % inférieure à celle de l'indice composite.</p> <p>L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'investissement réalisé dans le fonds a pour objectif de contribuer au financement de la transition écologique et énergétique mais qu'il ne génère pas d'impacts directs positifs sur l'environnement et la société.</p>
Durée de placement recommandée⁴	jusqu'au 31 décembre 2023. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux	3 ans

² Modifications non soumises à agrément de l'AMF

³ Modifications non soumises à agrément de l'AMF

⁴ Modifications non soumises à agrément de l'AMF

	investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le 31 décembre 2023	
Indicateur de référence⁵	Le fonds n'a pas d'indicateur de référence.	L'indicateur de référence du fonds est un indice composite 20 % MSCI World Total net Return (MXWOHEUR Index) + 40 % Indice ICE Bofa Global High Yield (HWO0 index) + 40 % Indice JP EMBI Global Diversified Hedged EUR (JPGCHECP Index).
Méthode de valorisation⁶	Le FCP est actuellement valorisé au cours Bid.	Le FCP sera valorisé au Mid.
Prise en compte de critères extra-financiers dans la méthode de gestion⁷	Non	Oui Fonds article 8 SFDR (produits promouvant les caractéristiques ESG) Fonds catégorie 1 conformément à l'instruction 2020-03 de l'Autorité des marchés financiers (communication centrale).

Modification du profil de rendement/risque ⁸			Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente :
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques	Marché action [0% ; 10%] Actions de petites et moyenne capitalisation [0%] Obligations convertibles [0% ; 30%] Obligations contingentes convertibles dites "CoCos" via OPC [0% ; 0%] Risque de change : résiduel due à une couverture imparfaite	Marché action [0% ; 30%] Actions de petites et moyenne capitalisation [0% ; 10%] Obligations convertibles [0% ; 10%] Obligations contingentes convertibles dites "CoCos" via OPC [0% ; 10%] Risque de change [0% ; 30%]	+ + - + +

⁵ Modifications non soumises à agrément de l'AMF

⁶ Modifications non soumises à agrément de l'AMF

⁷ Modifications non soumises à agrément de l'AMF

⁸ Modifications soumises à agrément de l'AMF

	Investissement dans des OPCI [0% ; 0%]	Investissement dans des OPCI [0% ; 10%]	+
	Investissement en titres à caractère spéculatif (high Yield) [0% ; 100%]	Investissement en titres à caractère spéculatif (high Yield) [0% ; 60%]	-
	Investissement en titres Investment Grade [0% ; 100%]	Investissement en titres Investment Grade [0% ; 10%]	-
	Fourchette sensibilité taux [0 ; 6]	Fourchette sensibilité taux [0 ; 8]	+
	Investissement en instruments de la finance durable [0%]	Investissement en instruments de la finance durable [0% ; 75%]	+
	Exposition globale : [100%]	Exposition globale [200%]	+
Méthode de calcul du risque Global	Calcul de l'engagement	Valeur en risque absolue	

Modalités de souscriptions/Rachats		
Réouverture des souscriptions	<p>Le fonds sera fermé à la souscription 30 mois après la date de création du fonds. A compter de cette date, seules les souscriptions précédées d'un rachat effectué le même jour pour un même nombre de parts, sur la même valeur liquidative et par un même porteur pourront être transmises.</p> <p>→ Le fonds est actuellement fermé à la souscription</p>	Le fonds sera ouvert à la souscription

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document clé pour l'investisseur (DICI).

Les options suivantes vous sont offertes :

- La modification vous convient : aucune action de votre part n'est nécessaire ;
- La modification ne vous convient pas : vous avez la possibilité de sortir sans frais à tout moment, le FCP n'appliquant pas de commission de rachat ;
- Vous n'avez pas d'avis sur l'opération, nous vous conseillons de prendre contact avec votre conseiller ou votre distributeur.

Les DICI et le prospectus du FCP sont disponibles sur les sites suivants :

- www.la-francaise.com ou auprès de : LA FRANÇAISE ASSET MANAGEMENT – Département Marketing -128 boulevard Raspail – 75006 PARIS –ou e-mail : contact-valeursmobilières@la-francaise.com
- www.uff.net ou auprès de Union Financière de France Banque 32, avenue d'Iéna – 75783 Paris Cedex 16.

Nous vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Jean-Luc HIVERT
Président
La Française Asset Management